

Programme d'appui à des projets de recherche stratégiques et structurants (PRSS)

Date limite de dépôt - Lundi 25 août 2025 à 17h00

Le CRIUGM a le plaisir de vous présenter son programme d'appui à des projets de recherche stratégiques et structurants (PRSS), édition 2025.

Durée de la subvention : **jusqu'au 31 août 2027**. Les fonds inutilisés seront remis dans le budget du programme.

Montant maximal octroyé par projet : **25 000\$**.

Objectifs et priorités

L'objectif de ce programme est d'offrir un effet levier à un projet devant être soumis à un organisme de subvention externe reconnu.

Les projets soumis devront obligatoirement porter sur une problématique en lien avec un ou plusieurs des cinq thèmes de recherche du CRIUGM :

1. Neurosciences du vieillissement
2. Trajectoires du vieillissement
3. Interventions et santé durable
4. Santé numérique
5. Innovation sociale

Le programme appuie tout type de projets ciblant des programmes de financement externes majeurs reconnus, incluant des projets de mobilisation des connaissances et les projets en sciences de la mise en œuvre.

Une priorité sera donnée aux projets qui :

1. Possèdent un apport structurant pour le CRIUGM.
2. Incluent de nouvelles collaborations internes ou externes.

Pour connaître les critères d'évaluation, veuillez-vous référer au tableau en fin de document.

Critères d'admissibilité

Pour soumettre une demande, le chercheur ou la chercheuse principal-e doit :

- Détenir le statut de chercheur-e/directeur-trice de laboratoire ou chercheur-e en émergence au CRIUGM
- Allouer au moins 50% de son temps recherche au CRIUGM.
- Ne pas détenir de fonds de ce programme à titre de chercheur principal depuis au moins 1 ans
- Avoir préalablement soumis un rapport final des projets antérieurs financés par ce programme
- Identifier clairement le programme de financement externe reconnu ciblé par le projet proposé avec la date prévue de soumission.

Procédure

Les différentes sections de la demande PRSS doivent être regroupées en un SEUL document PDF qui sera envoyé à l'adresse suivante : stephane.bastianetto.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Toute demande reçue après cette date ne sera pas considérée pour ce concours. Les documents soumis doivent respecter les normes de mise en forme suivantes : police Arial, taille 11, interligne simple et marges de 2 cm (0,79 pouces) de chaque côté.

Veuillez-vous assurer d'inclure toutes les sections à votre demande PRSS :

- Titre du projet
- Objectifs du projet
- Description de l'objectif du programme externe ciblé et des critères d'évaluation du programme visé (si ces critères sont connus).
- Échéancier
- Noms des chercheur-e-s (responsables et co-responsables) impliqué-e-s dans le projet
- Brève description du rôle de chacun, signatures des chercheurs.
- Étudiant-e-s et personnel de recherche
- Population ciblée
- Nombre de participants
- Résumé du projet de recherche (maximum 300 mots)
- Description du projet en cinq sections obligatoires décrites ci-dessous (**MAXIMUM DE 5 PAGES, excluant la bibliographie**) :
 1. Enjeux scientifiques
 2. Objectifs et hypothèses
 3. Méthodologie
 4. Expliquer comment le projet répond aux **Objectifs et Priorités** de cet appel.
 5. Bibliographie (maximum de 1 page)
 6. Retombées scientifiques ou cliniques du projet et apport structurant pour le CRIUGM.
- Montant demandé. Justification du budget (maximum de 1 page). Voir en fin document la section **Dépenses admissibles**
- Les CV de tous les chercheurs impliqués dans le projet (format CV libre ou CV commun)

Questions ou commentaires

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez communiquer avec Stéphane Bastianetto à l'adresse suivante : stephane.bastianetto.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Critères d'évaluation

Critères :	Points alloués (%)
Mise en contexte du projet et identification de la problématique	20
Approche et méthodologie	20
Impact du projet et retombées	15
Excellence des chercheurs formant l'équipe de recherche	15
Faisabilité du projet et réalisme de l'échéancier en vue de la soumission au programme externe de financement	30

Dépenses admissibles au programme

- Salaires et bourses :
 - Complément de bourse d'étudiants
 - Salaire d'assistant de recherche
 - Salaire ou honoraires de professionnels de recherche
- Frais d'expérimentation :
 - Compensation des participants au projet
 - Frais d'utilisation de plateformes de recherche
 - Frais d'analyse d'échantillon
- Matériel de recherche :
 - Fournitures nécessaires à la réalisation du projet
 - Accès aux bases de données
 - Achat ou utilisation de logiciels spécialisés
 - Équipement¹
- Présentation du projet dans une conférence (maximum alloué : 3000\$)

¹ Un achat d'équipement peut être considéré dans la mesure où le chercheur en justifie la nécessité pour la réalisation de son projet et que cet appareil n'est pas disponible au CRIUGM. Le montant demandé pour l'achat d'un équipement devrait représenter un pourcentage raisonnable de la demande. De plus, comme cet appareil aura été acquis avec des fonds du CRIUGM, il devra être conservé au CRIUGM/CCSMTL, qui en aura la propriété. Une priorité sera donnée aux appareils qui serviraient à plus d'une équipe de recherche.

Les dépenses admissibles sont balisées par les [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#).